



souhait de rupture de contrat de travail

Par **sdidier**, le **29/02/2012** à **15:36**

Bonjour, je suis salarié dans une entreprise depuis 20 ans, j'ai envoyé une demande de rupture de contrat conventionnel en AR, j'ai eu un bref entretien avec la DRH qui m'a clairement dit que si je veux partir je n'ai pas à démissionner ou me propose un licenciement pour faute grave que j'ai bien sûr refusé, mis au placard au bout du rouleau nerveusement, je souhaite quitter cette entreprise rapidement que faire merci de votre réponse

Par **P.M.**, le **29/02/2012** à **19:52**

Bonjour,

Si l'employeur refuse la rupture conventionnelle, je ne vois que la démission à moins que vous puissiez faire valoir le harcèlement moral et exprimer vos griefs lors de celle-ci ou même envisager une prise d'acte de rupture...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail ou d'une structure adaptée pour ces problèmes...

Par **sdidier**, le **29/02/2012** à **20:12**

Merci de votre réponse et le suicide c'est sûrement la meilleure solution bonne soirée

Par **P.M.**, le **29/02/2012** à **20:21**

Vous avez dû mal lire ma réponse qui ne correspond pas du tout à ce genre de déduction...

Par **sdidier**, le **29/02/2012** à **20:34**

Bonsoir vous êtes ici pour donner des conseils et pour vous tous va bien, je vous remercie de l'enterrer que vous portez au gens c'est rare à notre époque

Par **P.M.**, le **29/02/2012** à **21:35**

Vous m'avez toujours mal lu puisque je n'ai aucun moment dit que tout allait bien et au contraire vous ai suggéré de vous faire aider dans le cadre du harcèlement moral...

Autrement, je ne vois pas vraiment ce que vous veniez chercher sur un forum en Droit du Travail si ce n'est pas ce genre d'aide...

Comme je vois que mes conseils n'ont pas l'air de vous satisfaire, je clos donc le sujet pour ce qui me concerne...